



Liminaire FS du 22/06/2026

Blois le 22 juin 2026,

Monsieur le Président,

En 2014, Evelyne Dhéliat présentait un faux bulletin météo. Celui du 18 août 2050. Elle y décrivait une situation apocalyptique. Imaginez 40 degrés à Blois !

Ce chiffre a été largement battu hier, et c'était en juin 2026. A quoi faut-il s'attendre pour l'été à venir ?

Aujourd'hui cet épisode est considéré comme exceptionnel mais ce que nous vivons est amené à se répéter de plus en plus régulièrement.

Depuis 2014, qu'avons-nous fait pour nous préparer ?

Rien ou pas grand-chose. Au mieux adaptation des horaires, facilitation du télétravail et couverture de survie sur les fenêtres ne sont que des pis-aller.

La lutte contre le réchauffement climatique et l'adaptation à ce dernier devrait pourtant être une des priorités.

Cette lutte concerne les agentes et les agents mais aussi les usagères et les usagers qui fréquentent au quotidien nos locaux ou les établissements France Service et les buralistes.

Sans une prise de conscience rapide et forte sur le sujet, c'est la capacité même des agentes et des agents à travailler pendant ces périodes qui est remise en cause.

Il est en effet impensable que les agentes et les agents mettent en danger leur santé pour exercer leurs missions : 35 degrés atteints dans des bureaux de Blois le 22 juin 2026, 40 degrés dans certains espaces de Vendôme. Des malaises ont déjà été recensés.

La CGT FINANCES PUBLIQUES 41 revendique donc :

- **la rénovation aux meilleures normes environnementales de l'ensemble des bâtiments de l'Administration**
- **une journée de 6h continue sans perte de temps pour les agentes et les agents lors d'une vigilance Météo-France ROUGE**
- **une autorisation d'absence pour les parents dont les enfants sont scolarisés dans un établissement scolaire fermé pour cause de canicule**
- **une autorisation d'absence pour les parents autorisés par l'Académie à ne pas scolariser leurs enfants pour cause de canicule**
- **la fermeture des accueils au public lors d'une vigilance Météo-France ROUGE tant que les bâtiments ne sont pas rénovés thermiquement**
- **la mise en place d'une salle climatisée informatisée sur chaque site du département avec présence de double écran et de suffisamment de prises électriques pour chaque agente et agent**